



Fonds d'appui à l'École
communautaire citoyenne

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LANCEMENT DE LA PÉRIODE DE DÉPÔT DE DEMANDES AU PROGRAMME DE MICROSUBVENTIONS VICE-VERSA ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Ottawa, le 1^{er} avril 2021 – Après une année exceptionnelle malgré les défis engendrés par la pandémie, la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) est fière de lancer **la période de dépôt de demandes pour un microfinancement au programme Vice-Versa (Fonds d'appui à l'École communautaire citoyenne) pour l'année scolaire 2021-2022.**

Le programme Vice-Versa est un programme de microsubventions destiné aux organismes francophones sans but lucratif (OSBL) en situation minoritaire pour mettre sur pied des projets scolaires communautaires en partenariat avec les écoles de langue française de la minorité. L'une des particularités du programme est que **les élèves doivent être au cœur du processus de création des projets et de leur mise en œuvre.** Cette implication permet de créer des occasions authentiques d'apprentissage avec la communauté et en français!

Pour la période de dépôt de demandes pour un microfinancement au programme Vice-Versa couvrant l'année scolaire 2021-2022, **les projets Vice-Versa doivent se tenir entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022.** La date limite pour déposer une demande est le **11 février 2022.**

Année scolaire 2020-2021 : La résilience des milieux scolaires et communautaires

Bien que les partenaires scolaires et communautaires doivent composer avec les contraintes de la pandémie dans la livraison de projets Vice-Versa, la FJCF souhaite souligner leur résilience afin d'offrir aux élèves des occasions de pouvoir s'impliquer au travers de projets qui répondent à leurs besoins. En effet, c'est plus de **615 écoles de langue française en situation minoritaire** au pays et au-delà de **42 000 élèves** qui ont été visés par un projet Vice-Versa. Pour une deuxième année, c'est la thématique de projet de l'environnement qui a été prédominante suivie de près par celle de la santé mentale.

Selon Sue Duguay, présidente de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), les projets Vice-Versa répondent « aux besoins et aux préoccupations des élèves qui ont certainement été exacerbés par le contexte de la pandémie. Par le biais du programme Vice-Versa, des projets scolaires

communautaires prennent place de façon virtuelle ou en présentiel lorsque les consignes sanitaires en vigueur le permettent. Il est incroyable d'observer une telle participation en cette année toute particulière.»

Pour plus de renseignements ou encore pour prendre connaissance des projets Vice-Versa qui se sont réalisés et ceux à venir, rendez-vous sur le site web du programme Vice-Versa : <http://www.vice-versa.ca/> ou rejoignez-nous sur les réseaux sociaux @ViceVersaFJCF (Facebook, Twitter et Instagram).

-30-

Le programme Vice-Versa est administré par la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) et est financé par le gouvernement du Canada.

La FJCF est un organisme national géré « PAR et POUR » les jeunes, composée de onze membres associatifs jeunesse de neuf provinces et deux territoires. Fondée en 1974, la FJCF porte les intérêts de la jeunesse d'expression française au Canada et contribue à l'atteinte de son plein potentiel.

Pour plus de renseignements :

Audrey Roy-Côté, Gestionnaire (Programme Vice-Versa)

audrey@fjcf.ca

Tél. : (506) 229-9114